



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES
DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2023

Date de convocation : le 21 Mars 2023
Nombre de Délégués en exercice : 110
Nombre de Délégués présents : 63

Secrétaire de séance : M. Joël TERRIEN

GESTION PREVISIONNELLE DE L'EMPLOI, DES EFFECTIFS ET DES COMPETENCES – OUTIL PROPOSE
PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 MARS à 10H30,

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôles – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Villes :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN, M. Dominique BOUCARD ; M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de l'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ; M. Gilles FRUGER ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Michel REMPAULT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Janick MARCHAND ; M. Jacky PROUTEAU ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Cyril MIGNON ; M. Alain RENOUX ;

- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAHON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Cyril REMBERT ; M. Patrick MANCEAU ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jackie ALBERT ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Christian BRUNET ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Guy MARY ; M. Emmanuel DAUGY ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ; M. Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Serge ROY ;
- CDA de SAINTES : M. Francis GRELLIER ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC du BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ;
- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean-Luc NICOLLEAU ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ; Mme Cécile BIRON ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Patrick GAZEU ; M. Hervé ROUSSELOT ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du CANTON DE JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Philippe CHASSERIEAU ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marie FRADON ; M. Jean-Luc BERTRAND ;

ETAIENT EXCUSES :

M. Hervé DE BLEECKER - Canton d'AYTRÉ ; M. François PELLETIER - CDC AUNIS SUD ; M. Alexandre SCHNEIDER ; CDC CŒUR DE SAINTONGE ; M. Jean GEAY - CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE ; M. Luc COIFFÉ - CDC ILE D'OLÉRON ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU - Canton de l'ILE DE RÉ ; M. Patrice BRIDIER et M. Elisée BRUNET - Canton de l'ILE D'OLÉRON ; M. Stéphane COLIN, M. Fabrice LEFEBVRE, M. Serge LETARD et M. Richard PRINTEMPS - Canton de LA JARRIE ; Mme Christine FRESSONNET et M. Bruno GUISE - Canton de LA TREMBLADE ; M. Jean-Louis BOUILLAUD, Mme Evelyne FERRAND, M. Philippe GUIGNOUARD, M. Bruno HEMAR et M. Patrick PHILBERT - Canton de LAGORD ; M. Vincent BADIE, M. Patrick BARIBAS, M. Johann LÉBOUCQ, M. Jean-Michel RAPITEAU et M. Michel MASERO - Canton LES TROIS MONTS ; M. Michel ANNÉREAU, M. Philippe BERTHELOT, Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER, M. Régis MICHAUD et M. Philippe NERON - Canton de MARANS ; M. Patrick BOUILLON - Canton de MATHA ; M. José-Louis ARGUELLES, M. Michel ARIGNON, M. Stéphane DEVOUGE, M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG et Mme Roselyne ZELOCHOWSKI - Canton de ROYAN ; M. David DA SILVA - Canton de SAINT PORCHAIRE ; M. Jean-Michel CHATELIER - Canton SAINTONGE ESTUAIRE ; M. Christophe CABRI - SIVOM du Canton de JONZAC ; M. Dominique FAYS - SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE ; M. Michel GÉNOUEL et M. Jérôme ROULLAUD - SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET ; M. Jean MORIN et M. Jean-Dominique RAGONNAUD - SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX ; M. Michel PELLETIER et M. Patrick VION - Canton de SAINT JEAN D'ANGÉLY ; M. Jean-Jack AUBOYER, M. Thierry PILLAUD, M. Jean-Yves ROUSSEAU et M. Philippe TERRIEN - Canton de SURGÈRES ; M. Gaël CHARPENTIER - Canton de TONNAY CHARENTE ; M. Jean-Marie LE BRAS, Mme Christèle MORIN et M. Gérald VANEY - Ville de ROCHEFORT ; M. Laurent CHANTOURY - Ville de SAINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Le Président expose que la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) est la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans d'actions cohérents, visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines de l'organisation (en termes d'effectifs et de compétences) en prenant en compte les évolutions et leurs impacts, et la continuité des missions.

Il précise que le Centre de Gestion de la Charente-Maritime met à disposition un outil de cartographie des savoirs et des compétences. Il permet d'anticiper les mouvements de personnel liés notamment aux départs en retraite et de prévoir les risques d'usure professionnelle.

Ce « Module GPEEC » permet de dresser un état des lieux et une prospective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité, ou concernant un agent en particulier dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

Cette prestation comprend :

- Un accompagnement à l'intégration des données (Données statistiques de paie, référentiel métier et service de la collectivité) ;
- Une formation à l'utilisation du module GPEEC (en distanciel ou présentiel) ;
- Une ouverture des comptes d'accès nécessaires selon le type de collectivité ;
- Une assistance technique à l'utilisation ;
- La réalisation par le Centre de Gestion de synthèses GPEEC, de la collectivité et par service, permettant d'évaluer les moyens humains disponibles, les départs en retraite à 3 et 6 ans ainsi que les métiers, compétences et aptitudes à renouveler ;
- L'accès à l'export de listes d'agents dont les compétences et les aptitudes sont les plus proches d'un métier pouvant répondre à un besoin de recrutement à court ou à moyen terme ;
- L'accès à l'export de fiches individuelles détaillant les aires d'évolution de carrière et de mobilité professionnelle, l'objectif étant de repérer des proximités potentielles d'emploi et d'identifier les compétences et savoirs à acquérir.

La collectivité s'engage à désigner un référent, interlocuteur unique du Centre de Gestion. La collectivité s'engage également, lors de l'adhésion, à renseigner de façon exhaustive la situation de toutes les personnes concernées.

Le Syndicat de la Voirie reste, dans le cadre de ses prérogatives légales, totalement responsable des décisions concernant les règles définies par elle en matière de gestion de la carrière de ses agents et la situation administrative de son personnel.

Le Centre de Gestion établira une convention qui pourra être résiliée à chaque échéance annuelle par l'une des parties signataires sous réserve d'un préavis de trois mois.

L'outil GPEEC sera accessible depuis l'application « Données Sociales », en complément du Rapport Social Unique.

Le module GPEEC sera mis à disposition après signature de la convention et selon la contribution financière établie sur la base des tarifs arrêtés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion (150 euros pour l'année 2023).

Un accompagnement individualisé pourra, si nécessaire, être assuré par le Centre de Gestion, moyennant une tarification horaire de 70 euros.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité syndical,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- ✚ D'accepter le déploiement de l'outil de gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences proposé par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime ainsi que le coût annuel de l'adhésion,
- ✚ D'autoriser le Président à signer la convention établie ainsi que toute pièce et document nécessaires à la mise en œuvre de cet outil.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Loïc GIRARD



Le Secrétaire de séance,

M. TERRIEN Joël